

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021 A BALLENS

La séance est ouverte à 20h05.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Ballens et remercie les membres présents.

2. Appel

Présents : MM. Yves Coeytaux, Michel Dauphin et Gabriel Reber
Mmes Anne Debrauwer et Doris Wicky
MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Fabien Dauphin et Alexandre Rosset

Excusés : Mme Fabienne Coderey, MM. Patrick Badan et Jean-Marcel Cuvit

Après l'appel M. le président lit l'ordre du jour de cette séance.

3. Assermentations/Démissions

M. le président assermente les délégués non présents à la séance d'assermentation du 23 juin 2021, soit : MM. Christian Croisier et Alexandre Rosset.

4. Election d'un membre de la commission de gestion et d'un scrutateur suppléant

M. le président accuse réception de la lettre de démission de la commission de gestion de Mme Doris Wicky. Des remerciements lui sont adressés pour avoir accepté d'officier pour Ballens en cette courte période.

Il avait été décidé, hors statuts, que la commission de gestion serait formée par un membre de l'exécutif de chaque commune. De ce fait, M. Christian Croisier est présenté pour siéger au sein de cette commission pour la législature 2021-2026. Il accepte. Il est élu à l'unanimité par l'assemblée.

M. Alexandre Rosset est présenté pour être scrutateur suppléant. Ce dernier accepte. Il est élu à l'unanimité par l'assemblée pour la législature 2021-2026.

5. Approbation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021

Aucune remarque n'est formulée. Il est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 2/2021 – Demande d'autorisations générales pour la législature 2021-2026

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Anne Debrauwer. La commission invite l'assemblée à accepter ce préavis, afin de donner les autorisations générales, à savoir

- Statuer sur des aliénations et acquisitions d'immeuble jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.-- par cas, charges éventuelles comprises.
- Plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, tant en qualité de demanderesse, défenderesse ou évoquée en garantie.
- Engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.-- par cas, charges éventuelles comprises.

Une seule remarque de M. Alexandre Rosset au sujet de la date erronée de ce rapport est formulée. Cette petite erreur est tout de suite corrigée.

Aucune autre remarque ou question ne sont formulées. Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 3/2021 – Budget de fonctionnement pour l'année 2022

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Anne Debrauwer. La commission propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté avec un bénéfice présumé de CHF 5'281.--.

M. Yves Coeytaux précise qu'il n'y a pas grand changement par rapport au budget 2021. Il ajoute quelques précisions sur la consommation d'eau qui a diminué, le changement de 50 compteurs et l'étude géologique pour le captage des puits du Grand-Marais, nécessaire avant de prendre une décision sur la suite des travaux à entreprendre.

Aucune autre remarque ou question ne sont formulées, le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Communications du Comité de Direction

M. Yves Coeytaux informe que le Codir désire organiser une visite de tous les captages des trois communes avec tous les membres de l'AIEBBM. Cette balade aura lieu un samedi matin au printemps prochain, suivie d'un dîner.

Il précise que deux bornes hydrantes ont été changées sur la commune de Ballens.

La prochaine assemblée pour les comptes est fixée au jeudi 5 mai 2022 à 20h00 à Berolle.

Le CI est chargé de réserver la salle et d'avertir prochainement tous les délégués de cette date afin d'éviter tous malentendus avec d'autres réunions communales.

10. Propositions individuelles et divers

M. Alexandre Rosset demande ce qu'il en est de l'information à la population concernant les analyses de l'eau.

Il est précisé qu'un rapport est établi une fois par année est qu'il est visible de tous, soit par affichage aux piliers publics, soit sur les sites communaux.

M. Michel Dauphin, a réalisé que tous les différents services communaux, électricité, gaz...etc... sont accessibles à tous sur les sites des communes. Chacun peut ainsi savoir où s'adresser pour tous renseignements. Malheureusement, pour l'eau, aucune page n'existe concernant l'AIEBBM.

Il est décidé de mandater le Codir pour étudier une solution d'information à la population, par le biais des piliers publics, des sites communaux et des possibilités de consultations de ces résultats d'analyses auprès des Greffes municipaux.

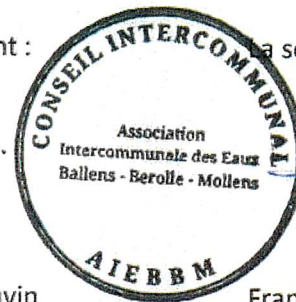
La parole n'est plus demandée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h30.

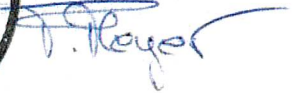
Le président :



Antoine Gavin



La secrétaire :



Francine Meyer